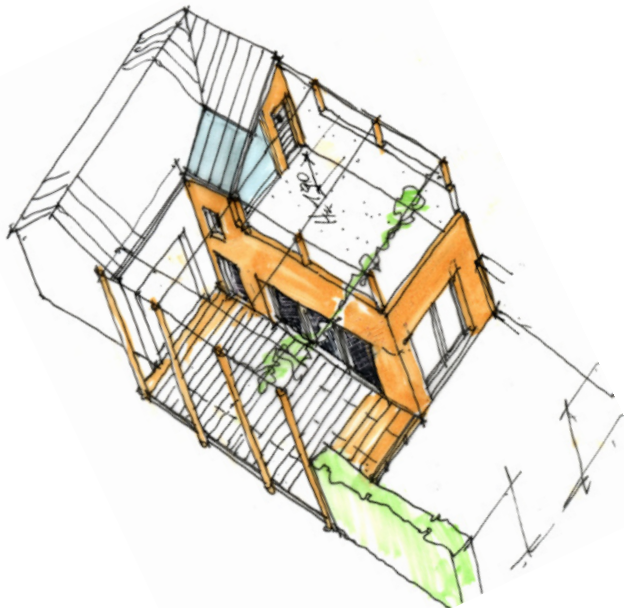


Un architecte du CAUE de l'Hérault conseille les particuliers

Conseils donnés gratuitement dans le cadre de la loi sur l'Architecture de 1977
en amont de votre dépôt de demande d'autorisation de construire ou d'aménager*
(déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager)



- Situation, contexte
- Contraintes environnementales
- Programme
- Cadre réglementaire
- Contraintes budgétaires
- Aspects fonctionnels et d'usages
- Bioclimatisme
- Économies d'énergie
- Impact paysager
- Aménagement des abords
- Jardins, clôtures...

* Ces conseils ne se suppléent pas aux missions de maîtrise d'œuvre

Permanences à : Montpellier, St André-de-Sangonis, St-Chinian, Le Caylar

Sur rendez-vous

Tél. 04 99 133 700